

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN
 VENDREDI 27 NOVEMBRE 2015 – SALLE DES REUNIONS DE LA CITE DU VEGETAL - VALREAS**

Conseillers en exercice :	46
Conseillers titulaires présents :	31
Conseillers suppléants présents :	1
Excusés :	13
Absents :	1
Procurations : ...	11
Votant :	43
Majorité :	22

L'an deux mille quinze et le vingt-sept novembre à neuf heures 30, le **CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES** régulièrement convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des réunions de la Cité du Végétal à Valréas, (84600), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre. Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président.

TITULAIRES PRÉSENTS

Mesdames			Messieurs		
BERAUD J.	DOUX R.	FERRIGNO R.	ANDEOL L.	BARBER D.	BIZARD J.P.
FOURNOL A.	HILAIRE C.	LASCOMBES C.	BOISSOUT M.	CHAMBONNET L.	DANIEL T.
MILESI A.	ROBERT C.	TESTUD ROBERT C.	DOUTRES B.	FAGARD J.	GIGONDAN J.
			GROS M.H.	GROSSET J.M.	GUILLEMAT S.
			MARTIN J.L.	MAURICO S.	ORTIZ J.
			PERTEK J.	REGNIER B.	RIXTE A.
			ROUSSIN J.M.	ROUSTAN M.	SZABO J.
			VIGNE F.		

SUPLÉANTS PRÉSENTS

Mesdames			Messieurs		
GELIFIER A.					

ABSENTS

Mesdames			Messieurs		
BARRAS S.					

ABSENTS EXCUSES

Mesdames			Messieurs		
AYME V.	BARTHELEMY-BATHELIER F.	CHEVALIER L.	ADRIEN P.	ARRIGONI J.N.	BARTHELEMY C.
KIENTZI S.	MARTINEZ P.	RICOU M.	BICHON G.	BLANC J.L.	DURIEUX B.
SOUPRE M.H.	VERJAT M.J.				

POUVOIRS - DÉBUT DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- Monsieur ROUSSIN JM. avait le pouvoir de Monsieur ADRIEN P.
- Monsieur BIZARD JP. avait le pouvoir de Monsieur ARRIGONI JN.
- Madame FOURNOL A. avait le pouvoir de Madame AYME V.
- Monsieur BARBER D. avait le pouvoir de Madame BARTHELEMY C.
- Monsieur MAURICO S. avait le pouvoir de Madame BARTHELEMY BATHELIER F.
- Monsieur FAGARD J. avait le pouvoir de Monsieur BLANC JL.
- Madame DOUX R. avait le pouvoir de Madame CHEVALIER L.

Monsieur GIGONDAN J. avait le pouvoir de Monsieur DURIEUX B.

Madame FERRIGNO R. avait le pouvoir de Madame KIENTZY S.

Monsieur VIGNE F. avait le pouvoir de Madame MARTINEZ P.

Monsieur GUILLEMAT S. avait le pouvoir de Madame RICOU M.

DEPART ET POUVOIRS EN COURS DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur ANDEOL L. - Départ point 5

Madame TESTUD R. - Départ point 6.2 a donné pouvoir à Monsieur DANIEL T.

Monsieur DOUTRES B. - Départ point 13 a donné pouvoir à Monsieur MARTIN JL.

Monsieur ROUSTAN M. - Départ point 13 a donné pouvoir à Madame ROBERT C.

Madame BERAUD J. - Départ point 15 a donné pouvoir à Monsieur LE ROUX A. suppléant

Monsieur BOISSOUT M. - Départ point 18 a donné pouvoir à Monsieur CHAMBONNET L.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE - REUNION DU 27 NOVEMBRE 2015

ORDRE DU JOUR

9 HEURES 30 – SALLE DES REUNIONS – CITE DU VEGETAL

ADMINISTRATION GENERALE

1. Evolution de la Communauté de Communes : Présentation par les exécutifs, ou leurs représentants, de leur positionnement vis-à-vis du périmètre actuel – Information sur les démarches en cours
2. Compétences obligatoires - Définition de l'intérêt communautaire de la compétence Aménagement de l'Espace
3. Compétences obligatoires – Définition de l'intérêt communautaire de la compétence Actions de développement économique
4. Compétences optionnelles – Définition de l'intérêt communautaire de la compétence Politique du logement et du cadre de vie
5. Compétences optionnelles – Modification de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence Action sociale
6. Compétences facultatives - Décision relative à la conservation ou à la restitution des compétences :
 - Electrification rurale et Eclairage public
 - Fourrière animale intercommunale
 - Opérations sous mandat
7. Information sur le schéma de mutualisation – Etat des retours
8. Election d'un Vice-Président
9. Détermination des indemnités de fonction

ACTION SOCIALE

10. Organisation de l'accueil de loisirs « La Boîte à Malices » pour la saison 2016 – Lancement des consultations
11. Accueil de loisirs « La boîte à Malices » - Ouverture du poste d'agent d'entretien
12. Accueil de loisirs « la boîte à Malices » - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la redéfinition du projet – Lancement de la consultation

ACTION ECONOMIQUE

13. Aides aux frais de fonctionnement des offices de tourisme et syndicats d'initiative du territoire – Subventions à l'office de tourisme de Richerenches et au syndicat d'initiative de Visan

14. Suppression de la régie relative à l'ouvrage « Le Pays de Grignan »
15. Voies Douces – Etude de faisabilité « berges de la Berre » et mise à jour du préprogramme « ancienne voie ferrée » - Désignations des élus référents.
16. Mise en œuvre d'un programme d'actions pour la préservation et la mise en valeur des sites « Sablière fossilifère et zone humide la Glacière » de Réauville – Sites touristiques et pédagogiques d'intérêt régional - Approbation.
17. Demande de dérogation au repos dominical présentée par société W DISTRIBUTION – Domaine Eyguebelle à Vaulaurie - Approbation

FINANCES

18. Budget Annexe REOM – Décision Modificative n°1
19. Restitution aux Communes des biens nécessaires à l'exercice des compétences « assainissement collectif » et « adduction d'eau potable »

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

20. Siège administratif de la Communauté de Communes – Demande de délai Ad'AP
21. Contrat de ville 2015-2020 – Signature de la Communauté de Communes en tant que partenaire institutionnel - Autorisation

ELECTRIFICATION RURALE – ECLAIRAGE PUBLIC

22. SDED – instauration d'une commission consultative avec les EPCI – Désignation d'un représentant à la Commission Energie de l'article L. 2234-367-1 du CGCT
23. Dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de Vaucluse dans le cadre de la contractualisation 2015 – programme de rénovation de l'éclairage public

24. Questions diverses

ADMINISTRATION GENERALE

1. **Evolution de la Communauté de Communes : Présentation par les exécutifs, ou leurs représentants, de leur positionnement vis-à-vis du périmètre actuel – Information sur les démarches en cours**
Les exécutifs, ou leurs représentants, ont été invités à s'exprimer sur les démarches en cours dans leurs Communes respectives concernant l'évolution de la Communauté de Communes.
Point non soumis au vote du conseil communautaire.
2. **Compétences obligatoires - Définition de l'intérêt communautaire de la compétence Aménagement de l'Espace**
Point non soumis au vote du conseil communautaire – reporté - séance décembre 2015.
3. **Compétences obligatoires – Définition de l'intérêt communautaire de la compétence Actions de développement économique**
Point non soumis au vote du conseil communautaire – reporté - séance décembre 2015.

4. Compétences optionnelles – Définition de l'intérêt communautaire de la compétence Politique du logement et du cadre de vie

Point non soumis au vote du conseil communautaire – reporté - séance décembre 2015.

Départ de Monsieur ANDEOL

5. Compétences optionnelles – Modification de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence Action sociale

Voix pour : 42 Voix Contres : 0 Abstentions : 0

6. Compétences facultatives - Décision relative à la conservation ou à la restitution des compétences :

a. Electrification rurale et Eclairage public

Voix pour : 36 Voix Contres : 2 Abstentions : 4

Départ de Madame TESTUD ROBERT – pouvoir à Monsieur Thierry DANIEL

b. Fourrière animale intercommunale

Voix pour : 42 Voix Contres : 0 Abstentions : 0

c. Opérations sous mandat

Voix pour : 42 Voix Contres : 0 Abstentions : 0

7. Information sur le schéma de mutualisation – Etat des retours

Pour mémoire, l'article L.5211-39-1 du code général des collectivités territoriales impose à chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de se doter d'un schéma de mutualisation des services avec les communes membres, et ce, avant le 31 décembre 2015. Actuellement la principale démarche en matière de mutualisation sur le territoire concerne la mise en place du service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme.

La mise en place d'un tel schéma suppose un travail de concertation avec les Communes et la réalisation d'un diagnostic des pratiques de coopération du territoire. Ainsi, les 19 Communes du territoire ont été sollicitées fin juillet 2015 afin qu'elles fassent connaître leurs besoins et attentes pour pouvoir faire porter le schéma sur des problématiques concrètes.

Compte tenu du contexte actuel, l'échéance du 31 décembre 2015 ne pourra pas être respectée. Il convient donc de demander un délai à la Préfecture, étant précisé que l'objectif serait de pouvoir présenter un projet de schéma à l'occasion du vote du budget 2016.

Voix pour : 42 Voix Contres : 0 Abstentions : 0

8. Election d'un Vice-Président

Pour faire suite à la démission de Monsieur Patrick ADRIEN de son poste de Premier Vice-Président, et de son acceptation par Monsieur le Préfet, notifiée à la CCEPPG le 21 octobre 2015, il est proposé au Conseil de procéder à son remplacement.

La désignation se fera au scrutin uninominal, à bulletin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Point non soumis au vote du conseil communautaire – reporté - séance décembre 2015.

9. Détermination des indemnités de fonction

Il appartient au Conseil Communautaire de décider, au vu des délégations de fonction attribuées, du taux des indemnités qui seront versées au Président et aux Vice Présidents, dans les limites fixées par le CGCT (article L5211-12, R5214-1 et R5332-1).

Ainsi le conseil communautaire au regard de l'indice brut 1015 (valeur 1^{er} Juillet 2010) a fixé respectivement par délibération n° 2014-159 en date du 25 Avril 2014, les indemnités du Président à 60 % et celles de vice-présidents à 20 %, et par délibération n°2015-90 en date du 15 septembre dernier, les indemnités du 6^o vice-président à 9%.

A l'occasion de la désignation d'un nouveau vice-président, il est proposé au conseil communautaire de revoir les taux des indemnités de fonction.

Point non soumis au vote du conseil communautaire – reporté - séance décembre 2015.

ACTION SOCIALE

10. Organisation de l'accueil de loisirs « La Boîte à Malices » pour la saison 2016 – Lancement des consultations

La Communauté de Communes doit organiser la saison 2016 de l'accueil de loisirs « La Boîte à Malices ». L'accueil de loisirs fonctionnera pour les vacances d'hiver (du 15 au 26 février), les vacances de printemps (du 11 au 22 avril), les vacances d'été (du 11 juillet au 26 août) et les vacances de Toussaint (du 20 au 28 octobre)* et se déroulera cette année au sein du groupe scolaire Emile LOUBET à Grignan.
(*Sous réserve de modification du calendrier scolaire*)

Afin de mettre en œuvre ce service il convient de :

- lancer une consultation pour les prestations de livraison de repas en liaison chaude ou froide : la Communauté de Communes fournit les repas pour les enfants et l'équipe d'animation.
- lancer une consultation pour les prestations de transports par bus : la Communauté de Communes prend en charge le transport par bus des enfants fréquentant l'accueil de loisirs. Le marché concerne le transport journalier (matin et soir) mais aussi le transport dans le cadre des activités extérieures à l'accueil de loisirs.
- lancer une consultation pour les prestations pour la réalisation de l'animation et de la direction de l'accueil de loisirs.

Voix pour : 42

Voix Contres : 0

Abstentions : 0

11. Accueil de loisirs « La boîte à Malices » - Ouverture du poste d'agent d'entretien

Pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs « La boîte à malices », il y aurait lieu de créer :

Pour les vacances d'hiver :

- un emploi saisonnier au grade d'adjoint technique 2ème classe à temps incomplet pour la période du 15 au 26 février 2016 - Durée de travail hebdomadaire : 30 heures - Missions : poste d'agent de service

Pour les vacances de printemps :

- un emploi saisonnier au grade d'adjoint technique 2ème classe à temps incomplet pour la période du 11 au 22 avril 2016 - Durée de travail hebdomadaire : 30 heures - Missions : poste d'agent de service

Pour les vacances d'été :

- un emploi saisonnier au grade d'adjoint technique 2ème classe à temps incomplet pour la période du 6 juillet au 14 août 2015 - Durée de travail hebdomadaire : 30 heures - Missions : poste d'agent de service

Pour les vacances de Toussaint :

- un emploi saisonnier au grade d'adjoint technique 2ème classe à temps incomplet pour la période du 20 au 28 octobre 2016 - Durée de travail hebdomadaire : 30 heures - Missions : poste d'agent de service - Classe : indice brut 321 - majoré 340 pour cet emploi saisonnier au grade d'adjoint technique 2ème classe.

Voix pour : 42

Voix Contres : 0

Abstentions : 0

12. Accueil de loisirs « la boîte à Malices » - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la redéfinition du projet – Lancement de la consultation

Suite à l'abandon du projet de création d'un accueil de loisirs sur la Commune de Réauville, au vu de la complexité du projet liée à la nature du site d'implantation, la Commune de Roussas propose de mettre un terrain à disposition de la Communauté de Communes pour ce projet.

Il convient donc aujourd'hui de mettre à jour le programme d'opération correspondant.

Il sera donc proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le lancement d'une consultation portant sur la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur les conditions de faisabilité technique et financière de ce projet.

Voix pour : 28

Voix Contres : 0

Abstentions : 14

Levée de séance – 12 heures 25 / 12 heures 40 .

Départ de Monsieur ROUSTAN M. – pouvoir à Madame ROBERT C.

Départ de Monsieur DOUTRES B. – pouvoir à Monsieur MARTIN JL.

ACTION ECONOMIQUE

13. Aides aux frais de fonctionnement des offices de tourisme et syndicats d'initiative du territoire – Subventions à l'office de tourisme de Richerenches et au syndicat d'initiative de Visan.

En 2014, la Communauté de Communes a versé des aides aux frais de fonctionnement aux OTSI du territoire, sur la base suivante :

- ⇒ Office de Tourisme du Pays de Grignan (via une convention d'objectifs et de moyens reprenant les dispositions antérieures de l'ex CCPG) : 38 064 euros (auxquels venait s'ajouter le produit de la taxe de séjour de Grignan 2013 : 23 626 euros),
- ⇒ Office de Tourisme Valréas – Enclave des Papes (via une convention d'objectifs et de moyens reprenant les dispositions antérieures de l'ex CCEP) : 34100 euros
- ⇒ Office de Tourisme de Richerenches : 400 euros
- ⇒ Syndicat d'Initiative de Visan : pas d'aides versées car création en juin 2013.

En 2015, la Communauté de Communes a versé une aide aux frais de fonctionnement aux deux offices de tourisme ** :

- de Valréas-Enclave des Papes de 34 100 euros
- du Pays de Grignan de 61 690 euros

Il est proposé au Conseil Communautaire d'accorder une aide 2015 :

- à l'office de tourisme de Richerenches de 1 000 euros, au titre de la contribution de l'office de tourisme à l'augmentation de la fréquentation touristique du territoire et ce, notamment hors saison touristique, par le biais du marché aux truffes et de l'ensemble des prestations et animations en lien avec notre terroir.
- au syndicat d'initiative de Visan de 500 euros.

Voix pour : 42

Voix Contres : 0

Abstentions : 0

14. Suppression de la régie relative à l'ouvrage « Le Pays de Grignan »

Par délibération n°2014-16 du 24 janvier 2014, a été instituée une régie de recettes pour l'encaissement de divers produits de vente (publications, brochures, cartes,...), notamment l'ouvrage intitulé «Le Pays de Grignan» (Collection Images du Patrimoine).

Le dernier exemplaire à la vente de cet ouvrage ayant été vendu le 14 octobre 2015, cette régie de recettes n'a, de fait, plus d'activité, il convient de la clôturer.

Voix pour : 42

Voix Contres : 0

Abstentions : 0

Départ de Madame BERAUD J. – pouvoir à Monsieur LE ROUX Alain, suppléant.

15. Voies Douces – Etude de faisabilité « berges de la Berre » et mise à jour du préprogramme « ancienne voie ferrée » - Désignations des élus référents.

Concernant l'étude de faisabilité technique et financière de la voie douce « berges de la Berre » et conformément à la convention constitutive d'un groupement de commandes signée avec la CC Drôme Sud Provence, il convient aujourd'hui de désigner :

- pour le comité technique, un élu par commune concernée, à savoir : Valaurie, Chantemerle lès Grignan, Réauville, Grignan, Taulignan, Montbrison sur Lez, Le Pègue, Rousset, Saint Pantaléon les Vignes (9 élus).
 - ➔ Luc CHAMBONNET – Jacques ORTIZ - Marie-Hélène SOUPRE - Gérard BICHON - Abel RIXTE - Alain de ROUX – Lucien ANDEOL – Jacques GIGONDAN - Céline LASCOMBES
- pour le comité de pilotage, 3 élus parmi les 9 précédents.
 - ➔ Céline LASCOMBES – Gérard BICHON - Luc CHAMBONNET

Voix pour : 42

Voix Contres : 0

Abstentions : 0

Concernant la mise à jour du préprogramme de 2004 « ancienne voie ferrée », il convient de désigner :

- pour le comité technique, 3 élus parmi les six communes concernées, à savoir : Montségur sur Lauzon, Chamaret, Colonzelle, Grillon, Valréas et Saint Pantaléon les Vignes (idéalement le même délégué que pour les berges de la Berre).
 - ➔ Sylvain GUILLEMAT – Jean-Marie GROSSET – Maurice BOISSOUT
- pour le comité de pilotage : 1 élu parmi les 3 précédents.
 - ➔ Sylvain GUILLEMAT

Voix pour : 41

Voix Contres : 0

Abstentions : 1

16. Mise en œuvre d'un programme d'actions pour la préservation et la mise en valeur des sites « Sablière fossilifère et zone humide la Glacière » de Réauville – Sites touristiques et pédagogiques d'intérêt régional - Approbation.

Les sites de la Sablière fossilifère et de la zone humide la Glacière de Réauville, « Espaces naturels sensibles », font l'objet d'un programme d'actions porté par la Commune, à savoir :

- création d'un circuit pédagogique facilement accessible et intégrant les lieux remarquables du village : bornes et plaques directionnelles, panneau d'accueil, pupitres bois, panneaux d'interprétation...
- protection et préservation durables des sites : aménagements tels que blocages rocheux, bourrelets anti-érosion, terrassement sentier...

Ces projets ont reçu un avis favorable lors du dernier Comité de Pilotage réuni en Région dans le cadre du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (C.D.D.R.A.).

Coût prévisionnel :

Dépenses TTC		Recettes	
Mise en œuvre du programme d'actions « Sablière et Glacière » à Réauville	34.450,80€	Commune de Réauville – 23.85%	8.216,80€
		Département de la Drôme – 36.15%	12.454€
		CDDRA – 40%	13.780€
TOTAL	34.450,80€	TOTAL	34.450,80€

La Région Rhône-Alpes dans le cadre du C.D.D.R.A et la Commune de Réauville demandent aujourd'hui l'appui de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan et proposent au Conseil Communautaire de bien vouloir confirmer l'intérêt touristique et pédagogique du projet pour l'ensemble du territoire et, au-delà, d'approuver le programme d'actions prévu pour la préservation et la mise en valeur des deux sites de la Sablière et de la Glacière.

Voix pour : 42

Voix Contres : 0

Abstentions : 0

17. Demande de dérogation au repos dominical présentée par société W DISTRIBUTION – Domaine Eyguebelle à Valaurie - Avis de la Communauté de Communes

Au titre de l'article L.3132-20 du Code du Travail, portant sur les demandes de dérogation au repos dominical, la loi n°2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques prévoit de solliciter l'avis de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune intéressée est membre.

La DIRECCTE Rhône-Alpes, Unité territoriale Drôme, sollicite l'avis de la CCEPPG quant à la demande de dérogation au repos dominical formulée par le Domaine Eyguebelle, SARL W DISTRIBUTION, 3, chemin de la Méjeonne, 26 230 VALAURIE.

Il appartient aujourd'hui au Conseil Communautaire de donner son avis sur la demande de dérogation formulée par cette entreprise de Valaurie.

Voix pour : 42	Voix Contres : 0	Abstentions : 0
-----------------------	-------------------------	------------------------

Départ de Monsieur BOISSOUT M. – pouvoir à Monsieur CHAMBONNET L.

FINANCES

18. Budget Annexe REOM – Décision Modificative n°1

Ce projet de décision modificative n° 1 a été étudié lors de la Commission des Finances du 19 Novembre. Il porte sur une augmentation de crédits à hauteur de 6.781,26 € en investissement et sur une augmentation de crédits pour 32.393 € sur la section de fonctionnement. Le Conseil Communautaire sera amené à se prononcer sur cette décision modificative, après avis de la Commission des Finances.

Voix pour : 28	Voix Contres : 0	Abstentions : 14
-----------------------	-------------------------	-------------------------

19. Restitution aux Communes des biens nécessaires à l'exercice des compétences « assainissement collectif » et « adduction d'eau potable »

Par délibérations en date du 20 Mars 2014, n° 2014-108 pour la Production et distribution de l'eau potable et n° 2014-109 pour l'Assainissement collectif, ces compétences ont été restituées aux communes.

Il convient, de restituer aux communes les biens mis à disposition augmentés de ceux réalisés au titre de ces compétences entre le 1^{er} janvier 2009 et le 08 Avril 2014, ainsi que les moyens de financement qui y sont liés.

Ceci porte au titre de l'assainissement notamment sur :

- Station d'épuration, lits d'épandage, Unité de dépotage, Poste de relevage,
- Réseaux et branchements d'assainissement collectif,
- Terrain d'implantation des installations spécifiques,
- Schéma d'assainissement et études liées (audit),
- Auto surveillance des STEP,
- Matériels spécifiques liés à ces installations (centrifugeuse),
- Travaux liés à ces biens.

Et pour ce qui concerne la production et distribution d'eau potable notamment sur :

- Captages et pompes, réservoir,
- Terrain d'implantation des installations spécifiques,

- Réseaux et branchements d'adduction d'eau potable,
- Protection des captages (études, travaux, équipements),
- Recherche nouveau captage et maillage des réseaux (études et travaux),
- Schéma directeur d'adduction d'eau et études liées.

Le Conseil Communautaire s'est déjà prononcé en 2014, sur :

- La restitution des emprunts liés à ces compétences par délibération n° 2014-223 du 22 Juillet 2014,
- La détermination d'une clé de répartition basée sur les abonnés pour les écritures qui y sont liées par délibération n° 2014-202 du 17 Juin 2014.

Le Conseil Communautaire doit autoriser le Président à signer les certificats de restitution des biens (Actif) et demander au Trésorier de procéder aux opérations d'ordre non budgétaires correspondantes.

Voix pour : 42

Voix Contres : 0

Abstentions : 0

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

20. SiègE administratif de la Communauté de Communes – Demande de prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) soient accessibles avant le 1^{er} janvier 2015 à l'ensemble des usagers et ce, quel que soit le type de handicap.

Compte tenu du retard pris dans la mise aux normes au niveau national, le gouvernement a retenu la proposition d'agendas d'accessibilité programmée. Ceux-ci accordent un nouveau délai pour la mise en accessibilité (de 3 à 9 ans suivant le patrimoine concerné) et évitent donc au propriétaire d'être menacé de plaintes, mais l'exposent désormais à de nouvelles sanctions financières s'il ne respecte pas ses engagements dans les délais prévus.

Le législateur a également prévu la possibilité d'obtenir un report de la date de dépôt d'un Ad'AP pour motif technique ou financier, pouvant aller jusqu'à 36 mois.

La Communauté de Communes devrait déposer un Ad'AP pour ses locaux administratifs dont la mise en accessibilité (création d'un ascenseur) doit s'accompagner d'une restructuration des locaux. Les travaux correspondants ont été évalués en 2014 à 300.000 euros HT.

Il sera proposé au Conseil d'autoriser une demande de prorogation du délai de dépôt d'un Ad'AP pour ces locaux, étant précisé qu'un service de substitution a été mis en place en rez-de-chaussée, notamment pour la distribution des sacs jaunes.

Voix pour : 42

Voix Contres : 0

Abstentions : 0

21. Contrat de ville 2015-2020 – Signature de la Communauté de Communes en tant que partenaire institutionnel - Autorisation

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 instaure à compter du 1^{er} janvier 2015 un nouveau cadre d'action de la politique de la ville.

Par délibération en date du 17 septembre 2015, le Conseil Municipal de Valréas a adopté le contrat de ville 2015-2020 portant sur le quartier prioritaire couvrant les quartiers Centre ancien, Les Tours, La Gaillarde, le Mistral et Le Sévigné à Valréas.

Pour mémoire, la Politique de la ville fédère l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques, associatifs, et inscrit dans un document unique leurs actions au bénéfice de quartiers en décrochage. Elle est mise en œuvre localement dans le cadre des contrats de ville, qui devront tous être signés avant fin 2015.

Le contrat de ville constitue un cadre de référence qui définit les orientations et les relations entre partenaires sur une période de 6 ans, les orientations étant déclinées autour de quatre piliers thématiques :

- Développement économique et emploi, la Cité du Végétal étant à cet égard citée comme élément moteur de ce développement économique
- Jeunesse, éducation et parentalité
- Habitat et cadre de vie
- Tranquillité publique et lutte contre la délinquance

Le contrat de ville est conclu entre la Commune de Valréas et l'Etat, mais il appartient également aux différents partenaires institutionnels, dont la Communauté de Communes, de participer à la signature de ce document, le pilotage du contrat étant assuré par la Commune.

Il convient enfin de préciser que la Communauté de Communes n'a pas à s'engager financièrement dans le contrat.

Voix pour : 42

Voix Contres : 0

Abstentions : 0

ELECTRIFICATION RURALE – ÉCLAIRAGE PUBLIC

22. SDED – instauration d'une commission consultative avec les EPCI – Désignation d'un représentant à la Commission Energie de l'article L. 2234-367-1 du CGCT

La Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique promulguée le 18 août 2015 introduit en son article 198 la création d'une commission consultative entre tout syndicat autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE) et l'ensemble des EPCI à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat.

Le Président du SDED a saisi la Communauté pour que soit désigné un représentant titulaire au sein de cette commission, créée par délibération syndicale du 02 octobre dernier.

Cette commission, qui doit être instituée avant le 1er janvier 2016 doit :

- coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et faciliter l'échange de données ;
- comprendre un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des EPCI, ces derniers disposant d'au moins un représentant ;
- se réunir au moins une fois par an.

Un membre de la commission nommé par les EPCI est associé à la conférence départementale d'investissement présidée par le Préfet dite « loi NOME ».

Après la création de la commission, le syndicat peut assurer, à la demande et pour le compte d'un ou de plusieurs EPCI à fiscalité propre qui en sont membres, l'élaboration d'un plan climat-air-énergie territorial (article L. 229-26 du code de l'environnement) ainsi que la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Monsieur DANIEL T. se porte candidat

Voix pour : 42

Voix Contres : 0

Abstentions : 0

23. Dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de Vaucluse dans le cadre de la contractualisation 2015 – programme de rénovation de l'éclairage public

Pour mémoire, depuis le 1er juillet 2010, la Société COFELY INEO est titulaire du marché de gestion, de maintenance et de rénovation de l'éclairage public sur le territoire de l'Enclave des Papes, ce marché s'établissant à 1 634 255,66 euros HT sur la durée du marché (10 ans).

Une partie du volet rénovation (budget total 2015 : 115.000 €) est affectée depuis 2012 à la réalisation de campagnes de suppression des lanternes énergivores.

Pour 2015, est en cours de réalisation sur Valréas, Grillon et Visan un programme évalué à 82.316 euros HT (coût intégré dans le marché annuel) portant sur le remplacement de 103 points lumineux (pour une économie d'énergie globale de 52 % sur les points lumineux concernés – puissance installée diminuée de 10.246 KW).

Ces projets sont subventionnés depuis trois ans par le Conseil Général de Vaucluse dans le cadre de la contractualisation (enveloppe annuelle attribuée à la Communauté de 30.000 euros soit 36 % du coût du projet).

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la constitution d'un dossier de demande de subvention pour ce projet dans le cadre de la contractualisation 2015, étant rappelé que cette subvention viendra compléter les financements affectés à l'éclairage public au titre du budget 2015.

Voix pour : 42

Voix Contres : 0

Abstentions : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 30